

La visite d'achat

Lors de la vente ou de l'achat d'un cheval, le vétérinaire peut être mandaté par l'acheteur ou le vendeur pour donner son avis d'expert quant à la santé du cheval au jour de la visite.

Objectif

Son rôle est de déterminer si l'état physique du cheval est adapté à l'usage auquel le destine son nouveau propriétaire.

Il doit particulièrement exclure les vices rédhibitoires qui peuvent entraîner l'annulation de la vente.

Déroulement de la visite

Le vétérinaire réalise un examen médical et orthopédique approfondi.

Il contrôle les yeux, les dents, la couleur des muqueuses. Il ausculte ensuite le cœur, les poumons, le réseau veineux superficiel.

Puis il fait un bilan orthopédique complet, avec d'abord une palpation des membres, du dos, puis un examen du cheval en mouvement. Il réalise des tests de flexions qui permettent de contrôler les différentes articulations. Le cheval est observé en ligne droite, en cercle aux 2 mains, sur terrain dur et sur terrain souple ce qui permet de déceler des boiteries, même discrètes.

Suite à l'examen clinique, le vétérinaire décide avec l'acheteur des examens complémentaires à réaliser en fonction de l'âge du cheval, de son prix, de sa future utilisation, et du ressenti clinique du vétérinaire lors de la visite.

Après la visite, le vétérinaire remet au client un rapport précis de son examen.

Conclusion

Quel que soit la valeur du cheval, il est fortement recommandé de réaliser une visite d'achat.

Cet examen permet au vétérinaire de donner un avis éclairé sur l'avenir du cheval, et de prodiguer aussi des conseils pour gérer au mieux la vie de votre futur compagnon.

La qualité de la visite dépend essentiellement de l'expérience et du sens clinique de votre vétérinaire.

Alors n'hésitez pas à lui demander conseil !